



# Flash infos

## Jours de fermeture non gagés sur les congés et RTT Nos DG remettent en cause un avantage acquis depuis 30 ans sans compensation ni aucun dialogue social !

En l'absence d'un dialogue social digne de ce nom et devant la politique du fait accompli décidée par l'administration, le Sne-FSU décide d'informer en toute transparence l'ensemble des agents des 6 agences de l'eau.

Lors de leur mission d'inspection dans 4 agences en 2023, une Cour régionale des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont relevé ce qu'elles considèrent comme une anomalie concernant la durée légale du temps de travail du fait des « 2 jours 94 » (alias « jours non gagés » ou « jours directeur »).

Chaque directeur et directrice d'agence semble vouloir répondre à cette demande en supprimant ces 2 jours de congés, directement ou via une augmentation journalière de la durée de travail, sans que le bien-fondé de ces remarques n'ait été examiné et sans aucun échange avec les organisations syndicales.

Le Sne-FSU a écrit aux 6 DG en novembre 2023 pour rappeler l'historique de ces deux jours. Cette réduction du temps de travail (via l'attribution de 2 jours de fermeture dits « jours 94 » s'ajoutant aux congés) a été négociée avec la tutelle il y a 30 ans : le personnel a renoncé à une prime exceptionnelle en échange de ces jours de congés et également pour pérenniser des postes précaires (contrats CES) au sein des agences de l'eau.

**Il s'agit donc d'un acquis social payé par les agents des agences et pas d'un cadeau de l'administration.**

Ces jours de fermeture ont été maintenus à l'occasion du passage aux 35 heures, et figurent explicitement dans nos règlements intérieurs. En témoignent plusieurs documents, comme une décision du ministre en charge de l'écologie en 1994 et des échanges avec le ministère en 2001 lors de la mise en place de l'Aménagement de la Réduction du Temps de Travail au sein des agences de l'eau.

Les agents des agences de l'eau sont déjà confrontés à des charges de travail toujours plus importantes et à une absence de revalorisation du quasi-statut depuis 2007. Comment peut-on juger pertinent de remettre également en cause un acquis social dont bénéficie l'ensemble du personnel ?

Toute proposition d'évolution qui conduirait à une augmentation du temps de travail sans contrepartie financière sera légitimement perçue comme une atteinte à la qualité de vie au travail et une volonté d'accentuer encore plus le manque de reconnaissance dont souffrent les agents des agences de l'eau.

**Les personnels des agences de l'eau exigent que les deux jours de fermeture non gagés sur les congés annuels et jours de RTT soient maintenus pour 2024, année déjà bien engagée.**

**Les DG doivent présenter les dates de fermeture non gagées pour avis des représentants du personnel dans les Comités Sociaux d'Administration.**

**Si l'administration persiste à vouloir mettre en œuvre durablement la recommandation de l'inspection des finances concernant le temps de travail dans les agences de l'eau plutôt qu'argumenter en faveur de la situation actuelle dans l'intérêt des personnels, elle doit formaliser dans les meilleurs délais une proposition de compensation financière à la hauteur de la perte subie.**

**Le Sne-FSU, seule organisation syndicale représentée dans les 6 agences de l'eau, rappelle qu'un sujet qui concerne l'ensemble des établissements doit être discuté en interagences.**

**Nous demandons que soit organisée avant l'été une réunion conjointe des 6 CSA sur le sujet ou, à défaut, une réunion des organisations syndicales représentatives en présence des 6 Directeurs et Directrices, du DRH du Ministère et de la DEB.**

**Nous demeurons à votre écoute.**

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)



<https://snefsu.org/>

[Page Facebook Sne-Fsu Eau et Milieux Aquatiques](#),

[Compte Twitter @snefsu\\_ae](#)

## Adhères au SNE-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs importants.

Le SNE travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

Rejoignez-nous si vous voulez que votre voix soit entendue et qu'elle compte.